

### 3- Déroulement de l'enquête

#### 3.1 Permanences des trois commissaires enquêteurs.

En application de l'arrêté du Président d'Annonay Rhône Agglo du 17 avril 2024, l'enquête publique conjointe sur le **PLUiH d'Annonay Rhône Agglo (ARA), sur la révision des zonages d'assainissement de la communauté d'Annonay Rhône Agglo et sur l'abrogation des cartes communales de Bogy, Brossainc, Colombier-le-Cardinal, Monestier, Thorrenc, Vanosc et Vinzieux.** a été conduite du mardi 14 mai 2024 à 9h au 28 juin 2024 à 17h.

La commission d'enquête a reçu le public 6 fois sur chacun des 9 lieux d'enquête (54 permanences) selon le calendrier suivant :

Lieu d'enquête	14 au 18 mai	21 au 25 mai	27 mai au 1 <sup>er</sup> juin	3 juin au 8 juin	10 juin au 15 juin	17 juin au 22 juin	24 juin au 28 juin
<b>ANNONAY RHÔNE AGGLO</b>	Mardi 14 mai 9h-12h	Vendredi 24 mai 14h - 17h		Lundi 3 juin 13h45-16h45	Vendredi 14 juin 14h - 17h	Lundi 17 juin 13h45-16h45	Vendredi 28 juin 14h - 17h
<b>ANNONAY</b>	Mardi 14 mai 13h30 - 16h30		Lundi 27 mai 13h30-16h30	Lundi 3 juin 9h-12h	Mardi 11 juin 9h - 12h	Vendredi 21 juin 9h - 12h	Vendredi 28 juin 9h - 12h
<b>ROIFFIEUX</b>	Vendredi 17 mai 13h30 - 16h30	Vendredi 24 mai 9h - 12h	Lundi 27 mai 9h - 12h		Vendredi 14 juin 9h - 12h	Lundi 17 juin 9h - 12h	Jeudi 27 juin 9h - 12h
<b>VILLEVOCANCE</b>	Mercredi 15 mai 9h - 12h		Vendredi 31 mai 9h - 12h	Samedi 8 juin 9h - 12h	Jeudi 13 juin 9h - 12h	Samedi 22 juin 9h - 12h	Vendredi 28 juin 9h - 12h
<b>VERNOSC LES ANNONAY</b>	Mercredi 15 mai 14h - 17h	Mercredi 22 mai 14h - 17h	Vendredi 31 mai 14h - 17h	Mercredi 5 juin 14h - 17h		Mercredi 19 juin 14h - 17h	Mercredi 26 juin 14h - 17h
<b>BOULIEU LES ANNONAY</b>	Vendredi 17 mai 14h - 17h	Mercredi 22 mai 9h - 12h		Mercredi 5 juin 9h - 12h	Jeudi 13 juin 14h - 17h	Mercredi 19 juin 9h - 12h	Mercredi 26 juin 9h - 12h
<b>ARDOIX</b>	Mardi 14 mai 14h-17h		Mercredi 29 mai 9h - 12h	Mardi 4 juin 14h - 17h	Mardi 11 juin 14h - 17h	Mardi 18 juin 14h - 17h	Mardi 25 juin 14h - 17h
<b>PEAUGRES</b>	Samedi 18 mai 8h- 11h	Mardi 21 14h - 17h		Samedi 8 juin 8h - 11h	Mercredi 11 juin 9h - 12h	Samedi 22 juin 8h - 11h	Jeudi 27 juin 14h - 17h
<b>SERRIERES</b>	Mardi 14 mai 9h-12h	Jeudi 23 mai 9h - 12h	Mercredi 29 mai 14h - 17h	Mardi 4 juin 9h - 12h		Mardi 18 juin 9h - 12h	Mardi 25 juin 9h - 12h

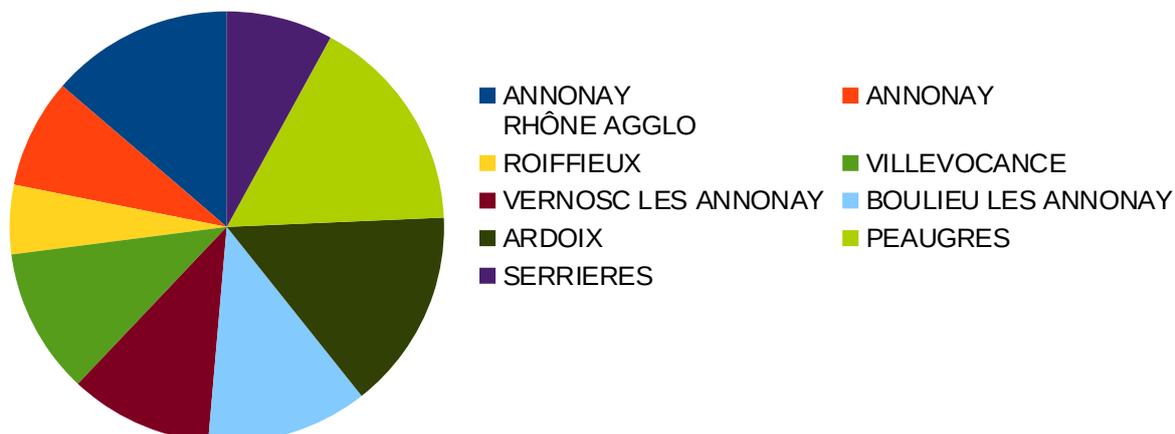
### 3.2 La fréquentation des permanences

Le dispositif d'enquête a été dimensionné pour une fourchette de présentation de 300 à 600 sollicitations en se basant sur les chiffres de la consultation (370 visites) qui a été conduite pendant la concertation. Le résultat de 366 visites se situe dans la partie basse de cette fourchette avec une moyenne de 7 visites par permanence, et est très proche de celui de la concertation.

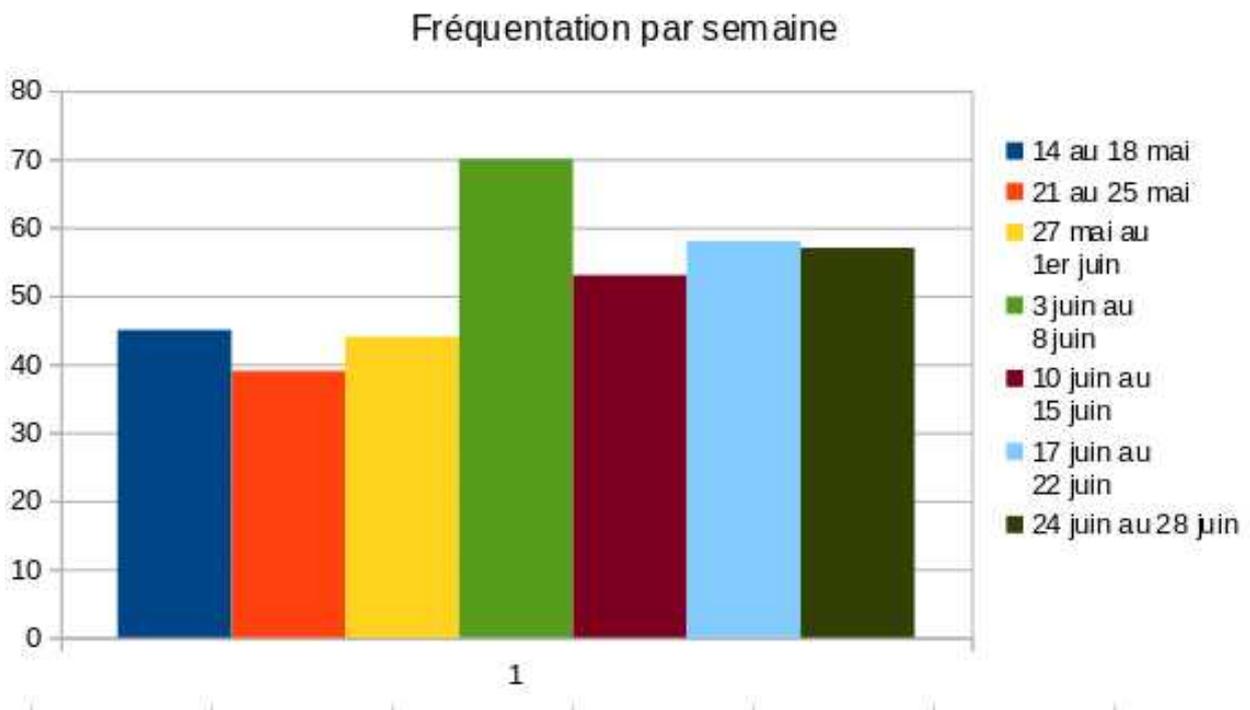
Fréquentation des permanences de la commission d'enquête PLUiH ARA								
Lieu d'enquête	14 au 18 mai	21 au 25 mai	27 mai au 1 <sup>er</sup> juin	3 juin au 8 juin	10 juin au 15 juin	17 juin au 22 juin	24 juin au 28 juin	
ANNONAY RHÔNE AGGLO	9	11		6	11	5	8	50
ANNONAY	2		6	13	3	4	2	30
ROIFFIEUX	1	4	6		3	4	1	19
VILLEVOCANCE	6		3	7	7	11	6	40
VERNOSC LES ANNONAY	6	4	9	9		9	2	39
BOULIEU LES ANNONAY	7	7		7	7	4	12	44
ARDOIX	6		8	13	14	6	8	55
PEAUGRES	7	11		12	8	11	11	60
SERRIERES	1	2	12	3		4	7	29
	45	39	44	70	53	58	57	366
	9	6	6	8	7	9	9	54

Le graphique ci-dessous présente la fréquentation par lieu d'enquête. On y remarque que les 3 lieux d'enquête les plus fréquentés ont été, le siège d'Annonay Rhône Agglo à Davézieux, Ardoix et Peaugres. A l'inverse, les 3 lieux les moins fréquentés ont été Roiffieux, Annonay et Serrières

Répartition par commune



Le graphique ci-dessous représente la fréquentation hebdomadaire sur les 9 sites d'enquêtes. La participation a eu son maximum la 3ème semaine de l'enquête (à la veille des élections européennes). Il n'y a pas eu de rush en fin d'enquête.



Les compte-rendus succinct des 54 permanences apparaissent en annexe.

### **3.3 Sujets abordés par le public**

Chaque personne a été informée des observations faites par les Personnes Publiques Associées, par les commissions CDNPS et CDPENAF et bien sûr la MRAE. La compatibilité avec le SCoT notamment pour le PAOH a également été expliqué, mais peu de personnes se sont intéressées à ce sujet. La commission d'enquête note également que peu de questions ont été posées dans le cadre de l'enquête sur les réseaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales. Le public est surtout venu aux permanences pour la constructibilité de ses parcelles, et rarement sur les dispositions générales du PLUiH.

Les habitants des communes concernées par l'abrogation des cartes communales n'ont posé aucune question sur les conditions d'application du nouveau PLUiH.

**De nombreuses personnes étaient propriétaires de terrains constructibles dans les documents d'urbanisme préexistants qui ont perdu leur caractère de constructibilité dans le projet de PLUiH.**

**Sur ces 366 visites, environ 300 ont été suscitées par des questions sur la constructibilité de parcelles :**

- perte du caractère de constructibilité de la parcelle par rapport au document d'urbanisme précédent,
- des parcelles construites sont classées en zone A ou N alors qu'il s'agit d'ensembles classiques maison + jardin sans usage agricole, ou avec un caractère naturel peu évident, ou alors de parcelles potentiellement desservies, accès et réseaux. La définition des zones A et N n'offre donc pas une lisibilité suffisante, source d'incompréhensions,
- les plaintes portent souvent sur des terrains achetés constructibles, payés et imposés en conséquence,
- les successions sont déséquilibrées parce qu'un lot anciennement constructible ne l'est plus et perd sa valeur.

Le caractère constructible d'un terrain n'est pas assuré dans le temps, sauf dans les cas prévus par le code de l'urbanisme pour les périodes de validité entre autre d'un Certificat d'urbanisme, d'une division parcellaire ou d'un permis de construire...

**Dans un certain nombre de cas, la commission d'enquête a été présentée comme le lieu pour obtenir des modifications au projet de PLUiH et en particulier la constructibilité de parcelles. Le rôle de la commission d'enquête est dans un premier temps d'informer le public sur la teneur du document mis à l'enquête, puis de recueillir les contributions du public. Or si le rôle de la commission d'enquête est d'exprimer un avis motivé sur les sujets évoqués pendant l'enquête. Cet avis, s'il est favorable, peut être assorti de réserves ou de recommandations. .**

Il appartient au maître d'ouvrage, ici Annonay Rhône Agglomération de prendre en compte cet avis et d'approuver le PLUiH éventuellement modifié selon les règles fixées par le code de l'urbanisme, soit après présentation de cet avis, de ceux des PPA et de la MRAE joints au dossier, ainsi que les contributions du public lors d'une conférence intercommunale rassemblant les maires des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale.

### **3.4 Abrogations de cartes communales et sur les zonages d'assainissement.**

Il n'y a pas eu de contribution sur les abrogations de cartes communales, ni sur les zonages d'assainissement.

### **3.5 Incidents relevés au cours de l'enquête publique**

Aucun incident n'a été relevé au cours des 54 permanences, ni à l'occasion des visites avec les maires et sur les lieux. La commission d'enquête a pris le temps de bien expliquer à chaque personne le nouveau zonage du PLUiH d'ARA et la contrainte induite par la Loi Climat et Résilience d'Août 2021, qui introduit la limitation de la consommation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (ENAF) et du Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

### 3.6 Les contributions du public ; Registre d'enquête

Des registres pour l'enquête publique ayant pour objet le PLUiH d'Annonay Rhône Agglo, ont été mis à la disposition du public dans les mairies d'ANONAY, ROIFFIEUX, VILLEVOCANCE, VERNOSC les ANNONAY, BOULIEU LES ANNONAY, ARDOIX, PE AUGRES, SERRIERES et au siège d'ARA à DAVEZIEUX La Lombardière. Registres paraphés et côtés par le Président de la commission d'enquête.

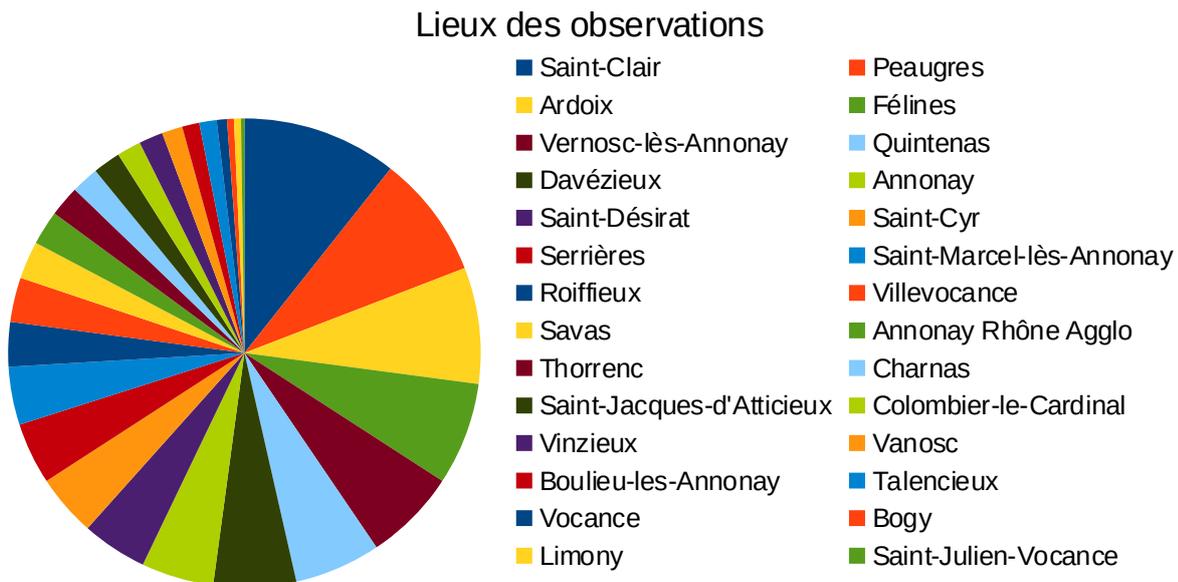
Les contributions du public formulées selon les voies exposées ci-dessus on toutes été répertoriées dans le registre numérique.

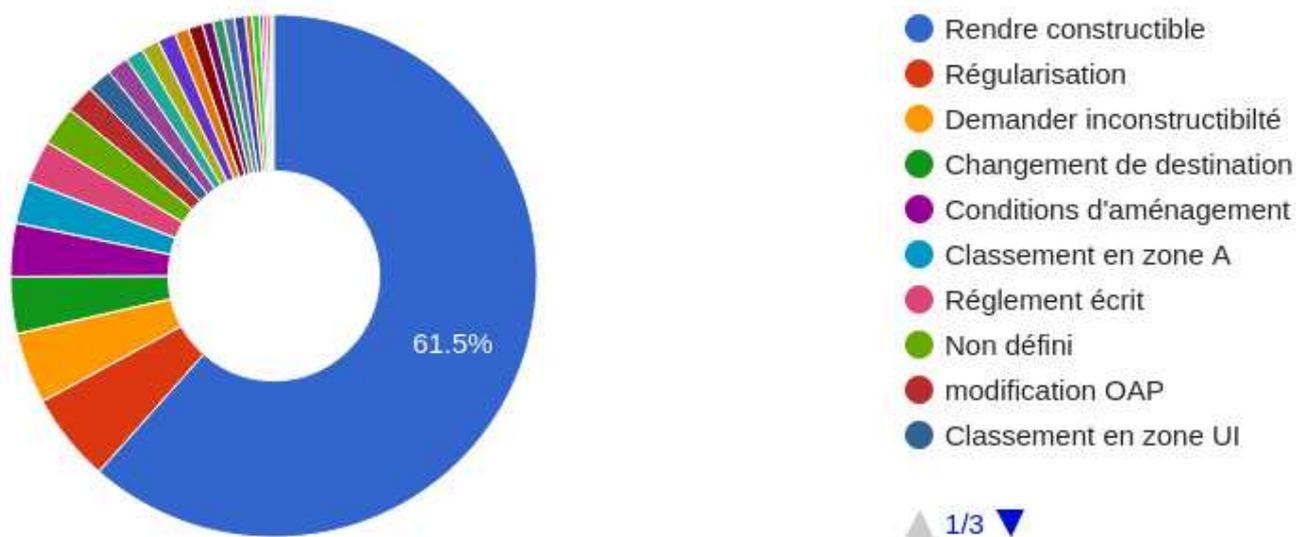
Au cours de l'enquête publique, selon les statistiques issues du registre dématérialisé il y a eu 478 contributions soient 414 dédoublonnées

Ces contributions ont été découpées en 466 observations élémentaires.

Les observations nous sont parvenues :

- 210 contributions par internet sur le registre dématérialisé
- 182 sur registre papier
- 54 par e-mail
- 20 par courrier





Les éléments statistiques des contributions du public sont déclinés dans la partie 4.0 « Observations reçues sur le registre numérique » du présent document.

## **3.7 Réunions post enquête :**

### **3.7.1 Le 9 juillet 2024 – Réunion au siège d'ARA**

à l'initiative de la commission d'enquête regroupant l'État représenté par une personne de la sous-préfecture de Tournon et la DDT, le SCOT des Rives du Rhône représenté par son Président, Annonay Rhône Agglo représentée par son président.

L'objet de cette réunion était de faire part des conditions dans lesquelles l'enquête publique s'était déroulée et de présenter les sujets principaux faisant débat dans le cadre du déroulement de l'enquête.

Ont été abordés les points suivants qui seront détaillées dans les chapitres suivants :

- 1 - Rôle de la commission d'enquête
- 2- Suites du rapport de la commission d'enquête pour un PLUiH
- 3- Le déroulement de l'enquête
- 4- Constructibilité, consommation de l'espace
- 5- Question sur le POAH
- 6- Échéancier de réalisation des logements, OAP
- 7- Sites pour recevoir les activités économiques
- 8- Ressource en eau potable (enjeux quantitatifs et qualitatifs), horizon 2050
- 9- Eaux usées, les eaux grises, eaux pluviales
- 10- Transition énergétique et climatique (SRADDET, PCAET)
- 11- Classement des surfaces construites en habitat dans les zones A et N
- 12- Comparaison entre zones Uj et Nj
- 13- Les pastilles de zone A dans les zones AP
- 14- certains dossiers sensibles émergents lors de l'enquête

La zone 2AU du Vernat à Serrières  
L'OAP du VAUDINET (densité, opportunité)

La zone 2AU les grangettes à Saint Désirat  
La zone UJ du Monteil à Ardoix  
La zone UE à Peaugres .

### **3.7.2 Remise du PVS de l'enquête publique**

Le Procès Verbal de Synthèse a été remis formellement par la CE à l'Agglomération le 18 juillet 2024 .